



LEZAT-SUR-LEZE, le 11 juillet 2025

Madame, Monsieur, Chers Administrés,

A l'occasion de la fête locale (du vendredi 05 septembre au lundi 08 septembre) la municipalité a été amenée à réglementer la circulation et le stationnement dans la ville dès le jeudi 04 septembre :

- Pour la **Brocante, Artisanat d'Art, Vide-Grenier et Produits Régionaux**, samedi et dimanche, afin de satisfaire les nombreuses demandes d'installation de stands de vente pour la journée,
- Pour la **cérémonie à la mémoire de François Verdier**, dimanche matin,
- pour le **traditionnel cassoulet**, lundi soir.

Je vous prie de bien vouloir excuser les gênes que cela pourrait vous occasionner.

**Par avance, je vous souhaite d'excellentes journées de Fête.**

### ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- Du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025, 17 heures jusqu'au départ des auto-tamponneuses :  
Stationnement interdit : parking place de l'Hôtel de Ville.
- Du jeudi 04 septembre 2025, à partir de 16 h au lundi 08 septembre 2025 minuit :  
Stationnement et circulation interdits : Rue de l'Abbaye.
- Du vendredi 05 septembre 2025, 17h au dimanche 07 septembre 2025  
Stationnement et circulation interdits : ♦ Place de la Marne, jusqu'à 20h  
♦ Rue Théophile Delcassé jusqu'à 13h  
Circulation interdite : rue Mercadal à partir de la rue du 8 mai vers la rue T. Delcassé jusqu'à 13h  
Stationnement interdit et circulation à double sens : rue du 8 mai, dimanche jusqu'à 13h
- Vendredi 05 septembre 2025, 19h :  
Stationnement interdit jusqu'au samedi 06 septembre 2025, 20 h :
  - Rue F. Verdier – Rue de l'Ancienne Mairie – Pl. de l'Église – Rue J. Dupont - Rue Mercadal – Rue du 8 mai – Rue du 14 juillet - Bd Pasteur – Av. des Moulins – Pl. du boulo-drome.
- Samedi 06 septembre 2025 :  
Circulation interdite jusqu'à 20 h :
  - dès 6 h : Rue du 8 mai – Rue du 14 juillet - Bd Pasteur – Pl. du boulo-drome – Rue Mercadal
- Dimanche 07 septembre 2025 :  
Stationnement et circulation règlementés de 8 h à 12 h :
  - Rue François Verdier : interdiction de stationner du n°14 au n°26 dès 8h jusqu'à la fin de la cérémonie,
- Lundi 08 septembre 2025 :  
Stationnement et circulation seront interdits de 18 h jusqu'à minuit :  
Rue F. Verdier à partir du croisement de la Rue de l'Ancienne Mairie – Pl. de l'Église - Rue J. Dupont jusqu'au croisement de la Rue des Fossés – Pl. de l'Hôtel de Ville.



# STATIONNEMENT **ET/OU** CIRCULATION INTERDITS

JEUDI 4 SEPTEMBRE	VENDREDI 5 SEPTEMBRE	SAMEDI 6 SEPTEMBRE	DIMANCHE 7 SEPTEMBRE	LUNDI 8 SEPTEMBRE
<p>de 16h Rue de l'Abbaye</p>	<p>de 17h Place de la Marne</p> <p>de 17h Rue Théophile Delcassé</p> <p>de 19h Rue François Verdier Rue de l'Ancienne Mairie Place de l'Église Rue J. Dupont Rue du 14 juillet Boulevard Pasteur Avenue des Moulins Place du boulevard Rue Mercadal Rue du 8 mai</p>	<p>Stationnement jusqu'à 20h Circulation de 6h à 20h Rue du 14 juillet Boulevard Pasteur Place du boulevard Rue Mercadal Rue du 8 mai</p>	<p>de 20h</p> <p>de 13h</p> <p>Stationnement à partir de 8h Rue François Verdier devant n°14 au n°26 jusqu'à la fin de la cérémonie.</p> <p>Circulation à partir de 10h Rue François Verdier jusqu'à la fin de la cérémonie.</p> <p>Circulation jusqu'à 13h À partir de la rue du 8 mai vers rue T. Delcassé</p> <p>Stationnement à double sens jusqu'à 13h</p>	<p>MINUIT</p> <p>De 18h à minuit <u>Stationnement et circulation</u> Rue François Verdier (à partir du croisement rue de l'ancienne mairie) Place de L'Église Rue Jacques Dupont (jusqu'au croisement de la rue des Fossés) Place de l'Hôtel de Ville</p>